



MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO
وكالة حساب تحدي الألفية-المغرب

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Les projets programmés dans le cadre du Compact, financés conjointement par Millennium Challenge Corporation (MCC) et le Gouvernement du Maroc, et mis en œuvre par l'Agence Millennium Challenge Account-Morocco (MCA-Morocco), visent à contribuer à la réduction de la pauvreté à travers la croissance économique, tout en relevant les défis du développement durable. L'Agence MCA-Morocco veille à une exécution efficace de ces projets conformément à une politique environnementale et sociale qui se base sur les valeurs et les orientations suivantes :

- La mise en œuvre des projets dans le respect de la loi marocaine et conformément aux directives de MCC en matière de développement durable ;
- L'amélioration de l'environnement d'apprentissage et le respect des normes sanitaires, d'hygiène et de sécurité à l'échelle des collèges, lycées et centres de formation professionnelle soutenus par le compact ;
- L'amélioration des conditions de vie des populations bénéficiant du projet de melkisation des terres collectives situées dans les périmètres d'irrigation ;
- L'amélioration des conditions de travail au niveau des espaces d'accueil industriels, en particulier celles des ouvriers, à travers l'adoption des normes environnementales et sociales et la prise en compte de la dimension sociale et de genre lors du développement et de la réhabilitation des zones industrielles soutenues par le compact ;
- La promotion de l'inclusion sociale et de la durabilité dans l'ensemble des projets du compact à travers une démarche institutionnelle et intégrée visant la prise en compte, tout au long du Compact, des problématiques relatives aux populations vulnérables, au genre et à l'inclusion sociale ;
- La promotion d'un environnement durable, en intégrant des mesures de préservation de la biodiversité, des ressources naturelles, des milieux et du climat dans chacun des projets du Compact II notamment à travers la réalisation des études d'impact environnemental et social ;
- La veille à ce que les projets n'impactent pas négativement les populations ou leurs revenus, et ce en évitant au maximum le déplacement des populations ou la dégradation des moyens de leur subsistance, tout en élaborant systématiquement des plans d'action de réinstallation dans le cas où les déplacements sont inévitables ;
- L'identification des risques environnementaux et sociaux ainsi que ceux liés à la santé et la sécurité et la mise en œuvre d'actions de mitigation dans le cadre de la mise en œuvre des projets ;
- La promotion de l'implication active des parties prenantes dans les projets du Compact, à travers leur association à la prise de décision, la communication régulière, le renforcement de leurs capacités ainsi qu'à travers le partage d'expériences.
- La mise en œuvre d'un Plan d'Action de prévention COVID 19 qui est appliqué à toutes les activités du MCA Morocco et la promotion des mesures de prévention auprès des partenaires et auprès de l'ensemble des intervenants des projets soutenus par le compact II.

Fait le :

Directrice Générale de l'Agence MCA-Morocco